



Respect des normes de sécurité incendie Déclaration d'engagement du locataire

Maison Picson - Salle :	
Nom de la société / Nom du locataire tiers	
Nom et prénom de la personne responsable de la sécurité sur place	
Date de naissance	
Numéro de téléphone portable atteignable durant toute la manifestation	
But de la location / de l'événement	
Date de la manifestation / de l'événement	
Nombre de personnes	

Par ma signature, j'atteste avoir pris connaissance de la brochure « Manifestations temporaires – Exigences de protection incendie » disponible à l'adresse https://www.eca-vaud.ch/collectivites-publiques/prevention-des-dangers/manifestations-temporaires, et plus particulièrement de l'article n° 17 « Organisation et contrôle », notamment :

- Les organisateurs de la manifestation sont responsables de la sécurité contre l'incendie.
- Dans la règle, si la manifestation réunit plus de 300 personnes, un responsable de la sécurité doit être désigné.
- Lors de la manifestation et tant que le public se trouve dans les locaux, les portes et issues de secours doivent rester déverrouillées de l'intérieur et praticables.
- Les chemins de fuite et cages d'escaliers doivent être utilisables immédiatement, libres de tout obstacle. Aucun matériel ne doit y être déposé, même brièvement.
- Des consignes claires sur le comportement à adopter en cas d'incendie, sur les modalités d'alerte des sapeurs-pompiers et sur le déroulement de l'évacuation doivent être établies en collaboration avec les sapeurs-pompiers. Si nécessaire, ces consignes seront affichées aux endroits appropriés.
- Des consignes doivent être données aux responsables sur place, afin qu'ils sachent que faire en cas d'incendie et comment alerter les sapeurs-pompiers.
- Ils doivent être en mesure d'utiliser les dispositifs d'extinction mis à disposition.
- Les accès prévus à l'article 8 du présent document seront contrôlés et maintenus dégagés.
- L'ensemble des mesures précitées doit être respecté pendant toute la durée de la manifestation.

Lieu et date	Signature du locataire
Lieu et date	Signature de la personne responsable de la sécurité

Document à retourner à : La Maison Picson, avec la demande de réservation. Aucune confirmation ne sera établie si le présent document n'est pas retourné.